L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 AOUT 1888. 61me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 29 AOUT 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons samedi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1887-88 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Par D. B. Morphy, au pied de la rue Calliope—500 balles de foin.

L'income-tax anglais

—II—

Commerce français en Angleterre.

Voici une question qui intéresse au plus haut point tous les négociants et industriels français qui font des affaires avec l'Angleterre, des affaires à l'exportation, bien entendu. Il semble que, depuis quelque temps, les Anglais prennent à tâche de rendre laborieuses, sinon impossibles, ces transactions. Ce qu'ils ont fait pour les bestiaux, ce qu'ils viennent de tenter pour les vins, en offrent le témoignage.

Mais comme les Anglais sont "libéraux" en matière économique; comme ils n'osent point recourir aux droits de douane contraires à leurs principes actuels,—afin d'éloigner la marchandise étrangère, ils usent de moyens détournés pour la grever en Angleterre de façon à en rendre l'importation chez eux plus difficile.

Voici la mesure qu'ils viennent d'imaginer récemment, qu'ils entendent mettre en application, en s'en prenant d'abord aux vins de Champagne français vendus en Angleterre, et qu'ils appliqueront bientôt à toutes les autres marchandises, si le principe est admis et si la jurisprudence qu'ils veulent établir parvient à le consacrer.

Il y a d'ailleurs, une raison pour s'en prendre au champagne, raison qui cadre bien avec leur mode de procéder. Ils vont dire, comme ils l'ont fait pour le droit d'accise qu'ils prétendaient appliquer aux vins en bouteille: "Quoi! mais ce n'est pas frappe qu'un produit riche et qui peut payer, n'étant consommé, dans la Grande-Bretagne, que par la classe aisée. L'intérêt n'est donc pas très grand; c'est le consommateur riche qui paiera."

Oui; mais, comme nous le disions plus haut, dès que le principe sera admis et consacré, on l'appliquera à tout et à tous.

Expliquons, maintenant, de quoi il s'agit.

Un assez grand nombre de maisons de Reims vendent du vin de Champagne en Angleterre; quelques unes y ont des succursales, mais la plupart, presque toutes, font des affaires par l'intermédiaire de simples agents à commission qui représentent simultanément d'autres maisons non de même nature, offrant les mêmes produits, mais des produits différents.

De ce nombre est la maison Werlé et Cie, de Reims. La maison Werlé a, en Angleterre, un agent qui place ses vins de Champagne, en même temps que des vins de Bordeaux pour des maisons de la Gironde et des cognacs pour des maisons de la Charente.

Or, voici la prétention de l'administration anglaise de l'income tax. Elle entend prélever cet impôt sur les bénéfices réalisés sur ces ventes, soutenant que ces ventes, étant faites en Angleterre, constituent des transactions anglaises et doivent acquitter l'impôt dû sur les bénéfices faits par le négociant... français. Elle a donc mis en demeure la maison Werlé et Cie d'avoir à déclarer quels sont ses bénéfices sur ses transactions en Angleterre, faute de quoi elle les taxera d'office et arbitrairement.

La maison Werlé et Cie, comme bien l'on pense, a résisté et résiste encore; mais la justice anglaise lui a donné tort, naturellement, et la cour d'appel de Londres a rendu récemment un arrêt fort compendieux, dont il importe d'examiner ici la conclusion en quelques parties du dispositif.

Nous lisons, entre autres choses, dans ce dispositif: "Si le commerce consiste " à faire des contrats qui sont des con" trats procurant des bénéfices; si ces " contrats sont faits en Angleterre, alors " le commerce est exercé en Angleterre, " parce que le fait de faire des contrats " est l'essence même du commerce. En " conséquence, étant donnée la consta" tation des faits en cause, les envisa" geant au point de vue de l'homme " d'affaires, je n'ai aucun doute, dit le " juge, qu'il y ait en là un commerce " exercé en Angleterre, parce que les " contrats ont été faits en Angleterre; " le fait de faire des contrats, dans une " affaire de cette nature, constitue la " substance et l'essence d'un commerce " et par conséquent les appelants font " commerce en Angleterre."

D'où cette conclusion:

" Que c'est à bon droit que les collec" teurs anglais réclament l'impôt de " l'income tax aux exportateurs français " sur les bénéfices qu'ils peuvent réali" ser dans leurs transactions commer" ciales avec des importateurs an" glais, quelle que soit la nature et " quelles que soient les conditions de " ces transactions."

Il est vrai que l'arrêt, de la cour de Londres dit que le bénéfice est réalisé en Angleterre par le fait que l'agent qui conclut le contrat y réside et en opère le règlement. Or MM. Werlé et Cie le nient absolument. Ils soutiennent que les factures sont payables à Reims sans l'intermédiaire de l'agent de Londres, qui n'a aucun pouvoir pour donner quittance, et que, par conséquent, l'affaire se règle en France et non en Angleterre.

On voit d'ici quelle peut-être la portée d'une telle décision, si le gouvernement anglais en poursuit l'application dans les termes où elle a été rendue par la cour d'appel de Londres.

Un négociant français chargera un agent d'aller vendre des marchandises en Angleterre, ou lui-même il y ira. Immédiatement il deviendra tributaire de l'income tax "par ce seul fait qu'il aura fait un contrat en Angleterre". Il sera tenu de déclarer quel est le bénéfice qu'il a réalisé et de payer le tant pour cent exigé, sinon l'administration le taxera arbitrairement.

Sans doute, cela ne se fera point pour ou plutôt contre les maisons qui ne font, en Angleterre, que de rares affaires; mais cela se pratiquera contre les négociants français qui y vendent habituellement, soit par l'intermédiaire d'agents, soit par l'intermédiaire de voyageurs. S'il suffit, comme l'affirme l'arrêt dont nous venons de rappeler quelques termes, qu'un contrat soit fait en Angleterre pour que le bénéfice présumé de l'affaire soit considéré comme réalisé en Angleterre et soumis à l'impôt anglais, il est évident qu'une grande partie du commerce français d'exportation sera frappée et que les ventes de la France à l'Angleterre se trouveront paralysées d'autant.

C'est peut-être là le secret désir des Anglais; ils semblent, comme nous le disions plus haut, vouloir arriver à leurs fins par des voies détournées et sans paraître violer les principes.

Ce n'est donc pas sans raison qu'on s'est ému en France et que les chambres de commerce ont commencé à protester contre de telles prétentions—disons contre de tels manquements—au droit international, et ont prié le gouvernement d'intervenir à l'effet d'amener l'Angleterre à renoncer à une telle jurisprudence, dont les conséquences seraient fatales à tout le monde—à elle, en définitive, comme aux autres.

Nominations.

Une dépêche spéciale de Bâton Rouge nous apprend que le Gouverneur a nommé hier, M. George W. Flynn surintendant de l'enregistrement à la Nouvelle-Orléans. Il a également nommé M. Charles Carroll, avocat, pour aider au recouvrement des licences d'Etat. Dans tous cas où il faudra instituer des procédures judiciaires contre les délinquants, le ministère de M. Carroll sera acquis aux Percepteurs de taxes.

Purifiez le sang avec la Salsepareille d'Ayer et vous réaliserez dans quel pauvre état de santé vous viviez auparavant.

Le retour à la santé rendu plus facile.—Si vous avez été malade et êtes convalescent, vous avez généralement recours aux moyens les plus prompts et les plus sûrs de regagner votre embonpoint, vos couleurs, d'habituer votre estomac à garder les aliments. Au dire de bien des gens, l'usage, deux ou trois fois par jour, du "Hostetter Stomach Bitters" est excellent; c'est un remède dont les vertus comme tonique et dépuratif sont connues de longue date. Cet amer active la sécrétion des jus gastriques, aide l'économie à s'assimiler la nourriture qui lui est nécessaire. Il guérit de la constipation sans fatiguer les intestins, fait du bien au foie, aux reins, à la vessie et combat la malaria et les rhumatismes à leurs débuts.

LOUISIANE.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 25 août:

Nous n'avons, peut-être, jamais assisté à une dévastation pareille à celle qu'ont éprouvée notre localité et notre paroisse, dans la nuit de dimanche dernier. Il n'y a pas, ici, une cour qui n'ait perdu ses clôtures. Les toits de presque toutes les maisons sont endommagés; les cheminées sont renversées, des arbres énormes sont abattus. C'est le chaos et la destruction. Chaque famille est restée debout, toute la nuit. Le vent soufflait avec une vélocité d'au moins cinquante milles à l'heure.

Le matin, le spectacle était effrayant: partout des débris de toutes sortes entassés pêle-mêle: clôtures, bardeaux, branches, briques, mortier, char, chien, poulets—tout cela formait une masse hideuse.

Dans la rue Main, près du fleuve, une partie des toitures de la rangée de maison Labauve a été enlevée; les habitants ont été obligés de se réfugier ailleurs.

La plupart des cheminées de la localité ont été renversées.

Le magasin, l'entrepôt, le bureau du Dr Hinart, sont dans un état pitoyable.

Il en est de même de la résidence de Wm. Schlater, et des environs.

Le magasin Kahn s'est complètement écroulé. Il s'y est produit une énorme cavité.

Le chemin de fer construit par les fils Wilbert permettant aux *cars* de traverser le canal, depuis la destruction du pont, a été entraîné par la violence des eaux.

La croix qui domine l'église St Jean a été tordue. Les murs de la bâtisse Altemus, détruit. La fonderie de Plaquemine est à ras-de-terre; il en est de même d'un four à briques.

La maison en construction de M. Logano renversée; la purgerie de M. Fred. O. Johnson, à terre.

Toutes nos scieries sont avariées. La scierie du "Morning Glory" et son vaste hangar sont abattus.

Celle du "Homestead" a peu souffert.

La scierie "Whistling Dick," située à deux milles de la localité, a beaucoup souffert. Une partie de la toiture a été enlevée et jetée dans le bayou.

On rapporte que le vent s'est engouffré dans un car vide sur le Texas Pacific, et l'a entraîné avec lui avec une vitesse de 35 à 40 milles à l'heure. Arrivé à la jonction, il a enlevé sur son passage une partie de la gare, puis a continué sa route avec la même rapidité. Il ne s'est arrêté qu'aux Malais Choctow, où il a fait halte, le vent étant dans cet endroit, coupé par les arbres.

La résidence de l'assesseur a été affreusement endommagée; rien n'y reste plus debout. Tout travaillant, le lendemain, à relever ses barrières, il se demandait tristement à quelle somme il pourrait maintenant assessor sa propriété.

Impossible d'évaluer les pertes, à l'heure qu'il est. Les ouvriers sont, partout, occupés à faire des réparations.

A Bayou Goula, la purgerie et la cheminée de l'habitation Dunboyne sont renversées.

Sur Upper Eimer, les hangars ont été enlevés.

A Glenmore et à Tally Ho, les sucreries sont terriblement endommagées.

Le magasin de M. Jas. K. Suee est détruit.

Le magasin et l'entrepôt de MM. Murrell et Feltus sont à terre.

Les sucreries de Mme Supple sont dans un pitoyable état.

Les hangars à maïs et la sucrerie Hanlon sont gravement atteints.

Il en est de même de la sucrerie Trehan et Daigle.

Le grenier au foin de Cedar Grove est démoli, ainsi que plusieurs cabines.

Sur Richland, une étable est démolie.

La purgerie de M. A. R. Hébert est abattue.

La sucrerie de M. J. M. Harrell est affreusement endommagée.

A White Castle, une église, de personnes de couleur a été soulevée de terre et portée à une distance de plusieurs pieds de ses fondations.

La galerie et les cheminées de la résidence de M. Fred. Meyer ont été emportées.

Dans la sucrerie de l'habitation Cora, il y a pour plus de $1000 de réparations à faire.

Sur Laurel Ridge, propriété de M. J. S. Tuttle, purgerie et hangar sont abattus. Un noir a été tué, un autre blessé.

Le capt Allen Jumel venait d'agrandir sa sucrerie; la partie nouvelle a été enlevée.

M. Jas A. Ware a perdu deux hangars.

Toute l'habitation Greenfield, à M. John Reuss a terriblement souffert.

Sur Retreat, hangar à cannes et cabines, enlevées.

L'église de couleur, à Golden Ridge, abattue.

Sur Medora, partie de la toiture en fer de la sucrerie, enlevée.

Sur Myrtle Grove, une partie de la cheminée de la sucrerie et plusieurs cabines, démolies.

Sur L'alon, sur May Flower, à M. Emile Lefèvre, les sucreries sont dans un état pitoyable.

Sur Hunter's Lodge, la sucrerie en partie détruite.

L'écurie de l'hon. Auguste Levert, emportée; 5 mulets tués.

A St Gabriel, la sucrerie de M. Julien Grasson, sur la rive opposée, jetée à bas. Une partie de l'écurie de MM. Swoot et Grassin, enlevée; un mulet tué.

Sur l'habitation York, à M. Thos Gourrier, grands dégâts; un arbre tombé sur la maison, a défoncé le toit, abattu la cheminée.

La carrosserie Labiche et Ory, abattue.

Toute la façade de la sucrerie Monticello, enlevée; la purgerie de Oakley, abattue.

Chez M. Belort Marionneaux, l'écurie enlevée, un cheval tué, une jument tirée avec beaucoup de peine des débris; 50 ruches renversées.

A Rosedale, le magasin de M. B. Gensburg, endommagé; deux maisons, propriétés de MM. Slack frères, entièrement détruites.

Sur Shady Grove, à l'hon. E. J. Gay, étable enlevée, 15 mulets tués. Le maïs, le coton, le riz, les cannes, tout est versé, à plat sur le sol. Dans cette région, la perte sera de $50,000.

La tempête de dimanche dernier est, sans contredit, la plus dévastatrice qu'on ait jamais éprouvée dans la paroisse. Nous n'avons donné à peine la moitié des dégâts. Nous compléterons le reste dans notre prochain numéro.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 25 août:

L'orage commencé à 7 heures du soir, dimanche dernier, est arrivé au dernier degré de violence vers 10 heures, déracinant les arbres, abattant les barrières, détruisant les produits de la terre, renversant tout sur son passage. Cette tempête a duré neuf mortelles heures; l'œuvre de destruction n'a fini qu'avec le jour. D'immenses chênes, des pacaniers qui avaient bravé la fureur des tempêtes, pendant de longues années, étaient enlevés de terre, puis renversés; il va sans dire que les cabanes et les barrières y ont passé.

Quant aux récoltes, elles sont toutes abattues, à plat sur le sol. Impossible, surtout pour les récoltes, d'évaluer les dégâts; il faut compter sur une perte générale de 25 à 30 pour cent.

Pour le riz, elle sera de 40 pour cent.

Le coton est non seulement versé mais dépouillé de ses grabots. Si les planteurs font une demi-récolte, ils devront s'estimer heureux. Le maïs a, peut-être, autant souffert que le coton.

La perte se chiffrera par des milliers de dollars.

La sucrerie Allandale a perdu son hangar.

M. David Devall a perdu son écurie.

Le magasin de M. Chas. Jones, au Wall's Landing, est à bas.

Dans le Bac Braly, la résidence Bernard est en ruine.

La sucrerie Cinclare a perdu ses deux cheminées.

L'entrepôt de M. P. Phillippe, à Arbroth, est démoli.

Les sucreries Anchorage et Belair sont fortement endommagées.

A Mulatto Band, une cabane et une vaste salle pour les meetings, démolies.

Sur Oak, le hangar aux cannes démoli; plusieurs charrettes brisées.

Au Ferry Landing, plusieurs maisons renversées, mais pas de victimes.

Le remorqueur de M. Thos. A. Hendricks, sombré au-dessous du Keokuk.

Sur Antonia, le hangar de la sucrerie jeté bas; plusieurs mulets tués.

Les sucreries des habitations Ste-Marie et Ste-Delphine renversées; une douzaine de mulets tués.

Sur Homestead, démolition complète du magasin rempli de barils de mélasse.

Sur Poplar Grove, deux cheminées neuves abattues, une partie de la toiture enlevée et brisée par la chûte des cheminées.

Le bateau-ferry "J. J. Brown" a été arraché à son quai, entraîné à deux milles de là, en remontant le fleuve, et jeté sur la rive; il a essuyé assez peu de dommages.

Le steamer "Keokuk", sombré presque en face de la résidence du sénateur Levert. L'équipage est sauvé.

La perte, en charbon, est évaluée à $500,000 rien que dans notre voisinage. La maison Wood et Bodley a perdu deux ascenseurs à charbon de $3,000 chacun. Les deux compagnies perdent presque tout leur charbon dans les entrepôts de la ville, outre quatre-vingt-trois barges qui composaient leur flotte, sombrées à six milles au dessus de Bâton Rouge.

Le steamer *Teche* a subi de rudes épreuves dans les environs de l'endroit où se trouvaient les barges de la compagnie Wood et Bodley; il était entraîné dans tous les sens, comme un léger tronc d'arbre en dérive. Il avait à bord une demi douzaine de voyageurs, parmi lesquels la famille de M. Emile Garric. Tout le monde a été sauvé. Le bateau a perdu sa roue.

Port Allen offre le spectacle d'une ruine. Tous les magasins, ici, avaient des rateliers pour chevaux sous des hangars, pour la commodité de leurs clients; la rafale a tout enlevé.

L'énorme entrepôt des chemins de fer R. R. et G. T. et O., le long de la levée, est presqu'entièrement détruit, ainsi qu'une autre bâtisse considérable.

L'atelier de chaudronnerie de Parker et Schoenbrodt est en ruines.

Vers 9 heures du soir, le steamer *Warren* faisait terre à Bâton Rouge; il a été entraîné à travers le fleuve, de l'autre côté, près du ferry landing, où les passagers et l'équipage sont descendus à terre. On l'avait amarré à deux énormes troncs d'arbre sur la rive, mais le vent a emporté le tout, troncs et navire. Il est allé atterrir à l'embouchure du bayou Monte Sano, à 3 milles au dessus de Bâton Rouge.

Son second commis Frank Luckett a été tué, en essayant d'aborder. Le bateau a perdu ses deux cheminées; sa roue est hors de service.

L'*Entreprise*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 26 août:

Ici, l'ouragan a été dans toute sa force, de 11 heures du soir à 1 heure du matin.

A la Nouvelle Ibérie les arbres ont été dépouillés de leurs feuilles et les branches ont été brisées. De ci, delà, des barrières renversées; on des grands arbres en face de l'Eglise épiscopale, déraciné; une cheminée des bâtisses Coguenheim démolie; le toit en fer de l'entrepôt Renoudet, enlevé; au dessous de la ville, le hangar en briques du capt. S. T. King, démoli.

La scierie Gall et Pharr a perdu 2,500 troncs de cypres, amarrés sur l'Atchafalaya. On espère pouvoir en recouvrer une partie.

Dans la campagne, c'est le coton qui a souffert le plus. La perte est portée à 25 pour cent.

A Jeanerette et aux environs, la perte est considérable.

Pas une propriété qui ait conservé ses barrières, ses arbres, ses écuries. Les cheminées des deux scieries sont à bas; les lignes téléphoniques et télégraphiques, renversées. La nouvelle bâtisse, presqu'achevée, de la Compagnie de Attakapas Furniture, presqu'entièrement démolie; la perte est énorme pour le propriétaire et l'entrepreneur.

L'atelier de machines de M. Geo. Harris est à ras du sol. La salle de Mme Froment, celle des pompiers, les bâtisses des Fair Grounds, sont avariées, gées. Beaucoup de sucreries ont dû être démolies. Les récoltes de riz et de coton presqu'entièrement détruites; celle de la canne, gravement endommagée; nos deux remorqueurs—"Nellie V" et "Anderson," sombrés près de Grand Pass. Pas de victimes humaines.

Il ne peut y avoir de Foire; toutes les bâtisses sont démolies. On essaiera quelques courses.

Le hangar de l'habitation Bay Side, renversé, ainsi que la sucrerie de M. A. L. Monnot.

Paroisse Ste-Marie.

La récolte de riz est réduite de 50 pour cent. Une grande partie des épis ont été enlevés ou dépouillés de leur grain. Le tout est à plat sur le sol et en désordre. La récolte sera difficile et dispendieuse.

La Estancia, à M. Alb. J. Decuir, fait une perte de $15,000. La sucrerie est à bas et 11 cabines sur 13 sont démolies. On commence à rebâtir.

La récolte de riz de M. V. H. Smith, sur la Estancia, est considérablement endommagée; la toiture de la maison est enlevée.

Plus on descend, à partir de Charenton, plus les pertes semblent considérables.

M. Gasper Geiling, le tonnellier, a dû s'échapper de sa maison avec sa famille; tous se sont réfugiés dans l'atelier, qui a bientôt cédé. La famille s'est réfugiée dans un énorme poulailler. M. Geiling a commencé à rebâtir. Il a une pyramide de 550 barils, qui s'élève comme un monument.

Sur l'île Weeks, les barrières et les arbres ont terriblement souffert. La récolte de pacanes est perdue.

Peu de dommages sur Côte Blanche.

Sur Mathilde, à M. Bosworth, trois cheminées renversées.

La sucrerie de M. Bob Pécot, est à bas.

M. A. A. Pécot, à Sorrel, devra rebâtir sa sucrerie.

Chez M. Maurice Dubroca, perte d'une étable et d'une cheminée.

Le colonel Dubroca, directeur des travaux sur l'habitation Home Fuselier, à M. Cartright Curtis, une étable à moitié détruite et une nouvelle bâtisse qui sert de logement aux ouvriers.

A Cypremort, M. Novirer a perdu sa purgerie.

Sur l'habitation Crawford, peu de dégats.

—A Pattersonville.—

Patterson n'est qu'une scène de dévastation. Les barrières et les récoltes sont abattues, les arbres déracinés, les maisons démolies ou sans toiture.

Sur l'habitation Lagonda, la sucrerie est endommagée, les hangars, les écuries, les cabines sont à terre. La sucrerie de Mme Fleuret est une ruine.

M. J. F. Lacoue perd un magasin de maïs, une écurie, presque toutes ses cabanes. Il en est de même chez Mme Delmas.

La maison de ville, démolie.

La sucrerie P. Norman, à bas.

MM. Bourdier et Bellissis ont perdu leur magasin de maïs, leurs cabanes, leur écurie.

M. T. B. Williams a perdu son hangar aux cannes, plusieurs cabines.

Chez M. Frank Morey, hangar aux cannes à ras du sol, résidence à moitié détruite.

Daniel Thompson, étable renversée, 5 mulets tués.

H. J. Sanders, toutes les bâtisses plus ou moins endommagées.

Sur Pine Grove, Boy Blue, Glenville, Fairview, batisses avariées.

J. J. Davenport, sucrerie à moitié détruite.

Magasin J. A. Loser, dépouillé de sa toiture, entrepôt détruit.

J. A. Thornton, résidence renversée.

Bernauer frères, tonnellerie démolie.

Scierie Pharr et Williams, à bas.

Scierie N. B. Trellue, sans toiture.

Scierie J. A. Thornton, légèrement endommagée.

Presque toutes les maisons de la localité endommagées. Plusieurs blessés, personne n'a péri.

L'école méthodiste des personnes de couleur, en ruines.

La salle des Chevaliers du Travail, monceau de ruines.

Tout le pays, couvert de débris.

L'habitation L. E. Clark et frères, bâtisse fortement endommagées.

—A Berwick.—

Pertes immenses. La salle des Chevaliers du Travail démolie—bâtisse à deux étages, toute neuve.

La petite église Baptiste Zion des personnes de couleur, en ruines, ainsi que l'école et 50 résidences particulières.

La Salsepareille d'Ayer peut être considérée, par ses vertus infaillibles, comme le seul spécifique pour les maladies du sang.

Alsace-Lorraine.

M. le docteur Mühlenbeck, élu membre du conseil général de la Haute-Alsace par le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, vient d'adresser à ses commettants une lettre de remerciements dont le passage caractéristique est ainsi conçu:

"Je ne pense pas que vous ayez eu l'intention de me charger exclusivement de la défense de vos intérêts matériels; mon adversaire (M. Kroeber, candidat patronné par les Allemands) les aurait défendus aussi bien que moi. A un moment où la main de la police pèse sur tous les cœurs, vous avez cherché un candidat qui demande pour votre pays le droit de n'être pas considéré comme un simple glacis de forteresse, mais comme une réunion d'hommes. Vous m'avez élu pour que je proteste en votre nom contre les mesures qui sont détestées et qu'il est impossible de justifier; je vous remercie de ce témoignage de confiance."

Le 12 août, a eu lieu, à Deutsch-Avricourt, une grande cérémonie pour la remise d'un drapeau d'honneur offert par Frédéric III à la Société des anciens militaires ou *Kriegerverein*.

Des fonctionnaires de Strasbourg, Dieuze, Saverne et des villages voisins d'Avricourt étaient arrivés par un train spécial.

Les sociétés ont parcouru les rues du village avec leurs musiques. Dans la foule, on voyait des uhlans et des soldats d'infanterie en uniforme. Les directeurs et les inspecteurs de douanes étaient en tenue.

En avant du cortège marchaient les porteurs de bannières, puis venaient les musiques, les autorités et la foule. Le cortège est allé ainsi à quelques centimètres de la frontière française. Là, tout le monde s'est arrêté et un douanier a étendu les bras pour faire signe de ne plus avancer. Un monsieur en écharpe a dit, en posant son pied sur l'extrême limite de la frontière, ces mots en allemand: "Jusqu'ici et, quand il le faudra, encore plus loin!"

A la frontière *française*, à peine dix personnes, que deux ou trois gendarmes priaient de circuler.

A deux heures a eu lieu un grand dîner de trois cent dix converts au buffet de la gare de Deutsch-Avricourt.

M. Igel-Handke, fabricant de pipes et marchand de tabacs à Thionville, a été, par arrêté du président de la Lorraine, expulsé du territoire de l'Alsace-Lorraine. M. Igel est de nationalité luxembourgeoise.

On écrit, de Deutsch-Avricourt, au *Journal d'Alsace*:

"Il arrive, presque journellement, que des voyageurs alsaciens-lorrains venant de France éprouvent des ennuis et des contre-temps à la frontière, bien qu'ils soient munis d'un certificat émanant de la mairie de leur résidence. Le motif en est que, pour la plupart du temps, les maires oublient de certifier que les personnes en question sont sujets allemands (*die Reichsdeutschen angehörigkeit besitzen*) et n'ont donc pas besoin de passeport. En pareil cas, les voyageurs se voient retenus à la frontière jusqu'à ce qu'une dépêche officielle dissipe tous les doutes des commissaires spéciaux, qui ne font qu'exécuter les instructions sévères qu'ils ont reçues."

On écrit, de Mulhouse, au *Journal d'Alsace*, qu'un jeune homme mulhousois, L...., âgé de vingt et un ans, s'est suicidé pour échapper à l'obligation de faire son service dans l'armée allemande.

Italie.

Debeb, l'ancien allié des Italiens à Massaouah, a infligé une défaite sensible à un corps de bachibouzouks commandé par des officiers italiens, qui s'était avancé jusqu'à Arkiko, à l'ouest de Massaouah.

Le ministre de la guerre en Italie a reçu du commandant en chef des troupes italiennes le rapport suivant, qui relate les faits:

Ayant appris, le 31 juillet, que Debeb réunissait à Saganeiti, sur la route de Gura à Digsa, à environ 120 kilomètres d'Arkiko, trois cents hommes armés de fusils pour entreprendre des razzias, le commandant envoya 400 bachi-bouzouks, commandés par un capitaine et quatre lieutenants italiens, pour surprendre Debeb.

Adamaga suivait avec 200 bachi-bouzouks pour assurer la retraite.

A Uaa, le capitaine fut informé que Debeb avait avec lui 470 hommes. Le capitaine, alors, attendit Adamaga dont les forces s'étaient augmentées de 200 Assaortins. Cela retarda la marche et on n'arriva que le 8 août à Saganeiti.

Debeb, qui était bien renseigné, avait tout préparé pour sa défense. Néanmoins, le capitaine italien, après avoir entouré le village, y entra bravement avec un lieutenant et cent bachi-bouzouks, et obligea les Abyssins à abandonner un petit fort qui fut occupé par les Italiens. Mais, à ce moment, les Assaortins, qui avaient déjà trahi pendant la marche en avertissant Debeb, désertèrent pendant le combat, passèrent à l'ennemi et attaquèrent des Italiens.

La défense du petit fort devint alors impossible. Le capitaine et un lieutenant tombèrent blessés; les bachi-bouzouks qui tenaient le fort en sortirent en désordre.

Cette débandade, la trahison des Assaortins et le grand nombre d'ennemis mirent la panique dans les rangs des bachi-bouzouks à l'extérieur du village. Ces trois autres lieutenants italiens, avec un petit nombre de soldats, se défendirent en désespérés, sans céder un pouce de terrain.

Il semble que tous les officiers italiens, sauf un peut-être, soient tombés dans le combat. Leur conduite a été héroïque. Environ 400 bachi-bouzouks ont été recueillis à Uaa.

Les pertes sont de 350 hommes. Beaucoup de bachi-bouzouks sont rentrés blessés, rapportant les fusils. On croit qu'Adamaga a été tué.

Outre les vingt otages assortins qui sont déjà entre les mains des Italiens, le commandant supérieur en a fait arrêter vingt autres; il procédera contre eux lorsqu'il aura recueilli des renseignements suffisants.

D'après le *Capitan Fracassa*, le général Baldissera aurait gravement manqué à ses devoirs, si, comme le bruit en court, il n'avait pas informé le gouvernement qu'une expédition à si grande distance était projetée et devait être dirigée contre Debeb, qui n'est certes pas le premier venu.

Le *Fracassa* déclare que si l'on va au fond des choses et si l'on applique le principe "qui casse les verres les paie", le gouvernement n'hésitera pas à faire justice et à donner à l'opinion une juste satisfaction.

Le *Don Chisciotte*, de son côté, dit que l'on exagère beaucoup l'importance du combat.

"Cependant, ajoute cette feuille, nous avouons que nous avons subi sur les côtes de la mer Rouge une défaite de plus. Et en Afrique, plus encore qu'ailleurs, l'arme la plus efficace est l'arme morale.

"Le lugubre incident de Saganetti n'est pas de nature à augmenter le prestige de l'Italie auprès des peuples qui habitent la côte africaine."

Un poète bien connu par sa richesse de rimes a commis le huitain suivant:

On dit que le banquet d'Autrain
S'est distingué par son entrain.
Les convives étaient en train.
En mangeant du pâté Chartrain
Ils ont chanté comme au lutrin.
Boulanger vena par le train
A mis Floquet dans le pétrin.
—Moi, j'ai fait ce double quatrain.

Pourquoi ne pas le nommer? Ce poète, c'est Albert Millaud.

Un voyageur concis. Voulant faire savoir qu'il est arrivé à Bône, en Afrique, et qu'il se porte bien, il envoie à sa famille un télégramme ainsi conçu:

"Bône....santé!"

GILLET—Décédé, hier, 28 août 1888, à 6 1/2 heures de l'après-midi, à l'âge de 58 ans, E. F. GILLET, natif de Paris, France. Les amis et connaissances des familles Gillet, Heurtin et Tenglet sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, 29 août. Le corps est exposé chez sa fille, rue Maurepas, entre Sauvage et Encampement.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite VENDREDI, 31 août, à 7 heures du matin, à l'église de Ste. Rose de Lima, pour le repos de l'âme de Dame LOUIS CUCULLU. Les parents et les amis sont invités à y assister.

28août—Mer Jeu Ven

D. H. Holmes.

Nous avons reçu 175 pièces de plus de la plus belle qualité de

SATINETS IMPRIMÉS FRANÇAIS

DE COULEURS FONCÉES ET DE DESSINS DE CHOIX. NOUS LES VENDRONS 25 CTS LA YARDE.

—AUSSI—

1,000 WALKING JACKETS ANGLAIS

faits spécialement pour le meilleur commerce de détail de la ville de New York, conséquemment ils conviennent pour le commencement de la saison d'automne; bonne épaisseur, bien confectionnés, étoffes telles que: FANCY TWEEDS, BROAD CLOTHS légers, MELTONS. Nous les offrirons à $2.50 et plus en vérité à moitié de leur valeur réelle.

155 Canal St.

Voilà une femme raisonnable!

Pourquoi est-elle raisonnable?

Parce qu'elle conduit son mari à la maison qui vend à meilleur marché dans le Sud.

W. G. TEBAULT,

MEUBLES,

37, 39 ET 41 RUE ROYALE.

30 déc—1 an. Dim Mer Ven

ERNEST C. VILLERE,

15 rue Carondelet,

Importateur et marchand de Vins San Comestibles de fantaisie. Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Heidsieck & Cie., Whiskies célèbres de Cabin, Hall & Cie. 10 déc—1an

A louer.

La propriété No 31 rue Bourbon près Douane maison et magasin à louer ensemble ou séparément.

A. & C. DENIS,
No 104 rue du Canal.

25 août—1PT

Une récompense

Est offerte à celui qui rapportera au No 102 rue Chartres, chez Antoine imprimeur, un paquet contenant des livres et des papiers enveloppés dans un fort papier bleu. Aucune question ne sera demandée. 29 août—3t

A louer.

Une jolie maison de résidence avec toutes les améliorations modernes et une écurie attenant, convenable pour un entrepreneur de pompes funèbres située rue St Louis, près Bourbon, 78. Aussi un piano Mathushek à vendre. S'adresser sur les lieux. 19 août—2 sem PP

Avis aux contribuables.

Nouvelle Orléans, 26 août 1888.

Les contribuables sont par le présent avisés informés que le 1er septembre je serai prêt à percevoir les taxes et les licences d'Etat, au coin des rues Chartres et Champs-Elysées pour l'an 1888 et les années précédentes. Ils sont priés d'apporter avec eux leurs dernières reçus de taxes.

L. ARNAUD,
Percepteur de taxes de 3me et 5me district.
26 août—au 31

A louer

A un prix très modéré.

Les trois magasins, tout ensemble ou séparément, Nos 151, 153 et 155 rue Royale coin St Pierre. Les magasins et maintenant occupés par la confiserie de M. A. Lemarie. Possession en sera donnée le 16 septembre 1888.

Aussi—Tout le haut des dits magasins composé de deux étages et divisé en une grande quantité de chambres, convenable pour une grande famille ou pension, occupé maintenant en chambres garnies. Possession en sera donnée le 1er octobre 1888. S'adresser à

O. J. RIGAUD,
Real Estate Agent, 83 N. Rampart st.
26 août—7t

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman; RUDOLPH WURSTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov—87—1an

TRADERS BANK

AU COIN DES RUES DECATUR ET DOUANE.

CAPITAL - $100,000

HENRY MASPERO	Président
D. FATJO	Vice-Président
J. E. TOURNE	Caissier

Dépôts reçus et intérêts qu'ils soient.
20 mai—6 mois

F. KROLL. EUG. BRAQUET.

KROLL & BRAQUET

Successeurs de Pierre Dufort,

Entrepreneurs de Pompes funèbres

949......Rue Royale......949

Téléphone 710. 4juil—1an

VO-SALON.

AVIS AUX FAMILLES.

VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire pour 5 contes de plus en a une demi-bouteille de famer's Ta-Kalon. 17 fév 88—1anPP.

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald & Cie.

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

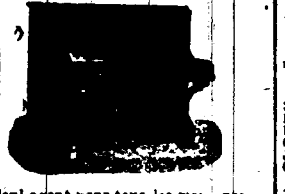

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique à

LOUIS GRUNEWALD,

NLLE-ORLEANS.

1er oct87—1an

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre de...

le trésor de leur art.

Pas de soins sollicités.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	E. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév 88—1an.

American Homestead Company de la Nlle-Orléans.

Organisé en 1883.

Capital autorisé	$5,000,000
Capital souscrit	$684,600
Capital payé	$200,320

Cette compagnie, dont il n'existe qu'une seule plus ancienne dans cette ville, est établie sur les bases les plus solides et les plus conservatrices, et offre aux emprunteurs des avantages tout particuliers.

Les personnes désirant souscrire à la série D qui vient d'être ouverte, peuvent se procurer des applications en blanc en s'adressant à un officier ou à un membre quelconque de la Compagnie.

Officiers depuis l'organisation:

ERNEST MILTENBERGER, Président, 54 Camp.

DR. F. FORMENTO, Vice-Président, 1 Rampart.

WM. FRANTZ, Trésorier, 58 Royale.

R. O. DUCROS, Secrétaire, Chambre 15, City Hall. 21 juil—1an

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS.

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

67 RUE DECATUR.

INSTITUTIONS.

Institut St-Joseph.

L'Institut St Joseph, sous la direction de Mme L. A. Fortier, ouvrira ses classes le PREMIER LUNDI de septembre.

26 août—au 30 sept incl

Institut Commercial de St. Aloysius,

Au coin des rues Chartres et Quartier.

—Dirigé par les—

FRÈRES DU SACRÉ CŒUR.

Les cours comprennent toutes les branches élevées d'une éducation commerciale, aussi l'enseignement de l'Espagnol et du Français sans frais additionnels.

La prochaine session commencera le LUNDI 3 septembre. 26août—1m

Institut Picard.

Pensionnat et Externat pour jeunes filles.

...ouverture des classes Lundi 3 septembre.

Pour prospectus ou informations s'adresser à l'Institut 279 Esplanade.

25 août—2 mois.

COLLEGE JEFFERSON,

Paroisse St-Jacques, Lne,

Sous la direction personnelle des Père Maristes.

Est situé dans une des sections les plus salubres de l'Etat. Il est sur les rives du fleuve Mississipi, 50 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, avec laquelle il est en communication toutes les heures par bateaux à vapeur et les trains du Mississippi Valley et du Texas Pacific.

Conditions modérées. La prochaine session commence le 2 octobre. Pour plus amples détails, s'adresser au Très Rév. Thomas Henry, Convent P. O., paroisse St-Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, Eglise Catholique, Alger, Lne.

24août—au 2 oct—

Collège Commercial St-Stanislas,

A la Baie St-Louis.

Ce Collège fera la réouverture de ses classes le 13 septembre prochain. Les cours comprendront toutes les branches nécessaires à une éducation commerciale complète. Se procurer des prospectus en s'adressant au Collège. 14 août—1 m

Kentucky Military Institute,

Près de Frankfort, Kentucky.

La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi, 10 septembre 1888, et fermera Mercredi, le 19 juin 1889.

Pour informations, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant,
28 juil—2m. Farmdale P. O., Ky.

APPEL A QUI SE SOUVIENT.

L'auteur du "*Vieux Salomon*," affaibli par l'âge et la maladie, est incapable, depuis près de quatre ans de gagner son existence par un travail qui lui convienne, et il se trouve dans une situation désastreuse, que nous voulons soulager de notre mieux. Fermé en "*Comité de bon souvenir*," nous faisons un chaud appel à ceux qui n'ont pas oublié l'œuvre courageuse de l'écrivain qui souffre maintenant autant au moral qu'au physique.

Nous avons choisi, pour notre *Trésorier* et pour *Receveur*, M. Alcée Labat, 310 S. Rempart, lequel conservera les noms des donataires en vue d'en faire un jour tel usage que pourront indiquer les circonstances.

LE COMITÉ.

L'auteur du "*Vieux Salomon*" demeure rue Tremé 194, dans la cour. 26 août—

M. Alfred Roman,

Ex-juge de la Cour Criminelle, ayant repris l'exercice de sa profession, a ouvert son cabinet au No 36, rue Carondelet, au 1er. Il donnera toute son attention aux affaires civiles et criminelles qui lui seront confiées. Il s'occupera plus spécialement de causes criminelles à la Nlle Orléans et dans les paroisses St. Charles, St. Jean-Baptiste, St. Jacques et Ascension.

11août—1m.

Membres Artificiels

Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par

A. McDERMOTT.

100 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.

31 août—1 an

CHARTE —DE LA— Rice Planters and Receivers ASSOCIATION.

(LIMITED.)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle Orléans.

QU'IL soit su que le neuvième jour du mois d'août de l'an de Grâce mil huit cent quatre-vingt-huit et le cent treizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Devant moi CHARLES THEODORE SONIAT, notaire dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans Etat de la Louisiane et en la présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures suivent:

Personnellement ont comparu JOHN DYMOND, de la paroisse Plaquemines JOHN B LEVERT, de la paroisse Orléans, HARRY D. FORSYTH, de la paroisse Orléans, MEYER WEILL de la paroisse Orléans, FRANK J LEWIS, de la paroisse Orléans, DENIS LANAUX, de la paroisse Orléans, WILLIAM B. BLOOMFIELD de la paroisse Orléans, P. EDOUARD ST MARTIN de la paroisse St Charles, et ALBERT J. LAGARDE de la paroisse Orléans et ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations, ils ont formé un contrat et par le présent écrit, s'engagent de même que toutes personnes qui s'associeront à eux, à fonder, et constituer une corporation ou corps légal pour l'objet et les fins et aux conditions ci-après indiquées; savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la "RICE PLANTERS AND RECEIVERS' ASSOCIATION (limited) (Association des Planteurs et des Receveurs de Riz limitée), et sous ce titre, elle sera revêtue du pouvoir d'exister et de jouir du droit de succession pendant une durée pleine de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de jour ici désigné.

ARTICLE II.

Le domicile de cette corporation sera établi en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, et toutes citations ou autres documents légaux seront servis au président de la corporation, ou, en son absence, ou en cas qu'il lui serait impossible d'agir, au vice président et en cas de l'absence des deux, au secrétaire de l'Association.

ARTICLE III.

L'objet et les fins de cette corporation sont les suivants: S'occuper des affaires de tous genres en riz, acheter et vendre du riz écalé et non écalé et tout ce qui provient de la culture du riz, louer, acquérir, construire et posséder, conduire gérer des moulins à riz et les entrepôts nécessaires à l'administration des affaires de cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de la corporation est fixé à la somme de cent cinquante mille dollars ($150,000), divisée en et représentée par quinze cents (1500) actions de cent dollars chacune, payables ainsi que l'indiquera le conseil de direction.

ARTICLE V.

La corporation aura le pouvoir de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie devant les tribunaux sous son titre de corporation, de posséder et de faire usage d'un sceau, de posséder, recevoir ou acquérir des biens meubles, des produits agricoles, des biens, des marchandises et des propriétés personnelles; de vendre, emprunter de l'argent, et hypothéquer ou mettre en nantissement ses biens tant les fois que les intérêts de l'association l'exigeront, de désigner et nommer les officiers, administrateurs et directeurs qu'elle jugera, et d'adopter les règlements et statuts qu'elle jugera convenable de ses affaires.

ARTICLE VI.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de dix-sept (17) actionnaires, chacun desquels aura en son propre nom cinq (5) actions du fonds capital. Cinq (5) directeurs constitueront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil de Direction sera élu, par ballottage le premier lundi de juillet de chaque année quatre-vingt-neuf 1889 ... ensuite le premier lundi de juillet de chaque année au siège de la compagnie. Une majorité de tous les votes donnés en ... chaque action ... aura droit à un vote ... ceux que les directeurs ainsi choisis exerceront leurs mandats jusqu'à ce que des successeurs leur soient donnés.

Une omission de nommer des directeurs à la date fixée ne dissoudra pas la corporation, mais le Conseil de Direction existant alors restera en fonctions jusqu'à ce qu'une élection ait lieu dans les trente jours qui suivront; élection dans le temps sera annoncée dix jours préalablement dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Les vacances se produisant dans le dit Conseil quelle qu'en soit la cause, seront remplies par les directeurs restants, et les choisiront parmi les actionnaires et gérés de l'Association.

Le Board de directeurs à sa première séance chaque année, le jour suivant l'élection, élira parmi eux, un président, un vice-président et secrétaire et nommera et choisiront à leur gré tels administrateurs, commis, agents et employés qu'ils jugeront nécessaires pour les affaires et remplir les fonctions de l'association, et feront établir et statuer tous les statuts, règlements qu'ils croiront nécessaires pour la conduite des affaires de la dite corporation. Entre autres des pouvoirs accordés ci-dessus dans cette charte, le dit Board de directeurs aura le pouvoir d'emprunter de l'argent, exécuter des hypothèques et des nantissements et aussi de vendre et donner des titres ou biens et à des entrepôts et connaissements d'entrée ou billets en bons, de faire des vente, acheter et vendre des propriétés foncières et toutes autres propriétés mobilières ou immobilières, de faire les contrats et toutes autres choses nécessaires à servir les projets et le but de cette corporation, et qui sont ou peuvent être permises par les lois applicables aux corporations.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou la dite corporation peut être dissoute avec le consentement des trois quarts des actions représentées, et une majorité du montant de celles-ci votées à une assemblée générale des actionnaires de la dite corporation, convoquée à cet effet, après que trente jours d'avis avant la dite assemblée, aura été donné par un avis publié dans deux journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE VIII.

Cette corporation sera autorisée à commencer les affaires quand cent mille piastres ($100 000) de son fonds capital auront été souscrites. Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme autre que la balance non payée et due sur des actions qu'il aura souscrites; et une simple intention dans l'organisation ne pourra pas avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou exposer un actionnaire à une dette quelconque au-delà du montant de son stock.

ARTICLE IX.

Si cette corporation est dissoute ou par limitation de sa charte ou pour autre cause, ses affaires seront liquidées par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée générale convoquée à cet effet, les dits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation auront été entièrement liquidées, et en cas de mort d'un ou des dits commissaires, le survivant ou survivants continuera à agir.

ARTICLE X.

Les actionnaires nommés ci-après sont par le présent déclarés le premier Board de Directeurs, et resteront en fonctions jusqu'à la première élection d'après cette Charte, qui aura lieu le premier lundi de juillet 1889, ou jusqu'à ce que leurs successeurs auront été dument élus et auront qualifié, à savoir:

JOHN DYMOND, JOHN B. LEVERT, HARRY D. FORSYTH, MEYER WEILL, DENIS LANAUX, FRANK J. LEWIS, WILLIAM B. BLOOMFIELD, P. EDWARD ST. MARTIN, LUCIEN SONIAT, FRANK BARKER, A. M. SORHAL, A. J. LAGARDE, JULES J. JACOB, J. CHARLES LE BOURGEOIS, O. LEPINE, WALTER A. O'NEILL et M. A. BECNEL, avec JOHN DYMOND, Président, JOHN B. LEVERT, Vice-Président, et HARRY D. FORSYTH, Secrétaire.

Fait et passé à mon bureau en cette ville, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. Meloncy J. Soniat et Bernard Bermudez, témoins compétents, résidant en cette ville qui ont apposé leurs noms à côté de ceux qui y ont aussi comparu et de moi, notaire, après avoir lu le tout.

Copie primitive signée par

JOHN DYMOND,
JOHN B. LEVERT,
H. D. FORSYTH,
MEYER WEILL,
DENIS LANAUX,
FRANK J. LEVIS,
WM. B. BLOOMFIELD,
P. E. ST. MARTIN,
ALBERT J. LAGARDE,
M. J. SONIAT,
B. BERMUDEZ,
CHAS. T. SONIAT,
Notaire Public.

Je, soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus mentionné de "RICE PLANTERS & RECEIVERS ASSOCIATION, LIMITED", a été dûment enregistré ce jour dans mon bureau dans le livre 353 folio 50.

Nouvelle-Orléans, 18août 1888.

Signé: GEO. GUINAULT,
Conservateur des Hypothèques.

Je, soussigné notaire, certifie par le présent que ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif enregistré dans mon bureau.

En témoignage de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau officiel, ce 11ème jour du mois d'août A. D. 1888. Les mots "ceci" et "numéros" interlignés, intelligence approuvées.

(SCEAU) CHAS. T. SONIAT,
Notaire Public.
14août—5f en 30j

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 28 AOUT—CLASSE No 205
Tirage de 4 heures P. M.

30	20	2	16	33	23	22	11	56	78	45	4	31

Les tirages ci-dessus, publiés dans les plus principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 28 août 1888—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU
ALEX HARRIS.
Commissaires

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les publications.

AMUSEMENTS.

WEST END.

Réengagement pour une semaine

—COMMENÇANT LE—

DIMANCHE, 26 AOUT.

Mlle ALICE RAYMOND,

La plus grande cornettiste du monde.

Vu que des milliers de personnes n'ont pas pu entendre cette artiste accomplie à cause de la récente tempête, la direction l'a réengagée pour une semaine de plus commençant le dimanche 26 août, afin de permettre à ceux qui ne l'ont pas entendue de jouir de cette fête musicale.

26août—au 2 septembre.

Philip Werlein,

135....RUE DU CANAL....135

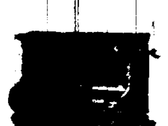

LE MAGASIN DE PIANOS à meilleur marché DANS LE SUD.

$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.

Grandes Réductions.

Les meilleurs barguins qu'on ait donnés jusqu'ici s'offrent maintenant.

VENEZ ET EXAMINEZ.

18 déc—

Changement de local.

Changement de local.

ELKIN & Cie.,

100.....Rue du Canal.....100

Devant changer de local, nous offrons notre grand et complet assortiment de

Tapis, Nattes ET TOILES CIREES

aux prix les plus réduits.

Les personnes voulant se convaincre de la modicité de ces prix et des offres d'examiner nos marchandises, sont invitées à le faire dans les quelques semaines qui suivront.

12 sept

LOUIS FRIGERIO,

OPTICIEN,

161.........Rue du Canal.........161

A un assortiment complet d'instruments d'optique d'arpentage de marine et de mathématique. Attention spéciale consacrée à la réparation de tous les instruments du genre.

Thermomètres à sucre. Stéréoscopes et vues, dus et réparées. Boussoles, Lunettes de théâtre, etc. Un opticien expérimenté est attaché à la maison.

Instruments à dessin, Papier, etc., etc.

9oct—1an—Dim Mer—Ven

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1888.

Liste de publication

Barbezat Jean Eliza	Fauxliard Jean Marie
Balbeze Etienne	Fray Jean A
Bencus Benoît	Jaquillard
Berné François	Lagua Jean Marie
Bloch Aron	Lalanne Jean
Bordenave Paul	Labazon Pierre
Braconnet Louis Félix	Lacroux Vve
Braquet Marie Anne	Lambert
Buissière Vve	Lebeau Pierre
Charmes François	Mattei Pierre
Chaudet les époux	Montillet Pierre Laurent
Clanes les époux	Narbonne Jean
Colas Eugène	Noël Oscar Bélisaire
Crottes Martial	Plaisance Pascal
Devillenaire Henri	Pouyade Henri
Duffard Louis Bernard	Recouvré Marie
Dussin Laurent	Ribot Vve
Dupont Pierre Benjamin	Rivière Pierre
Etienne Prosper	Sarreaud Martial
Gaillard Ferdinand	Sarry Jean et son fils
Georget Charles	Sewell
Gonzalez Jeanne	Tonnet Bernard
Godin Jules Aug Léon	Wilhelm Marx
Gaillet Henri	Ziegler Joseph

LETTRES.

Delbruck Georges	Poisson Charles
Foudriat Just médecin	Réveil Georges
Gaillard Alphonse	Viers
Lombard Alphonse	Zelé Eugène

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er août 1888.

Le Consul,

PAUL DEJARDIN.

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MÊME

au moyen des

GLACIÈRES DELPY

Brévetées et récompensées aux Expositions.

Produisant un bloc de glace massif en quelques minutes par une simple opération; ou la crème à la glace, (ice cream) ou les carafes frappées, etc.

RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.

Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.

L. DERMIGNY & CIE,

126 West 25th St. NEW YORK.

Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.

ON DEMANDE DES AGENTS.

NOUVEAU STOCK.

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras, Turcomans.

RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE.

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie en de offre notre Rideaux

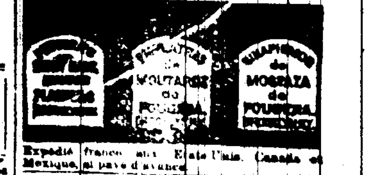

Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVIÈRE,

Artiste.

40 rue Toulouse.

11sept—